

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 016-9669/21/BM

■ Candidature à l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Aménagement d'un Transport à Haut Niveau de Service entre la gare de Vitrolles Aéroport Marseille Provence et l'Aéroport Marseille Provence de type transport par câble "

MET 21/18628/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans cet objectif, il est proposé la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 par l'Etat. Cet appel à projets s'inscrit dans la poursuite du soutien de l'Etat en faveur des transports du quotidien prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Il vise ainsi à promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre ainsi que de pôles d'échanges multimodaux.

Le projet de Transport à Haut Niveau de Service entre la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) et l'Aéroport Marseille Provence (AMP) répond aux objectifs et critères d'éligibilité de l'appel à projets sus-mentionné.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

Compte tenu des enjeux économiques du secteur aéroportuaire, de la complexité de la desserte de ce bassin et des nombreux projets de développement économique en cours ou à l'étude, il y a lieu de créer les conditions nécessaires à l'amélioration de la desserte de ce secteur dans sa globalité, en développant largement le report modal vers les transports en commun, en particulier ferroviaire eu égard à la localisation de la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP).

Le transport ferroviaire propose une offre de bonne qualité à l'échelle des déplacements métropolitains depuis les corridors marseillais et salonnais, mais aussi à l'échelle régionale, depuis Avignon, Arles et Montpellier, pour les besoins de l'Aéroport. Pour autant, la qualité de cette offre de service est mise à mal par une accessibilité à la gare plus qu'insuffisante.

L'enjeu de desserte du secteur repose ainsi prioritairement sur la gare Ferroviaire Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) et passe par l'amélioration de son accessibilité, autant vers le secteur des Estroublans et le centre-ville de Vitrolles, séparés de celle-ci par une falaise de 35 mètres de dénivelé, que vers l'Aéroport et Airbus Helicopters, en l'absence de liaison routière directe avec la gare.

Jusqu'à fin novembre 2020, la desserte entre la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) et l'aéroport était assurée par ce dernier, avec un service gratuit de navettes aux 12 minutes. Parallèlement, Airbus Helicopters organisait le transfert de ses salariés par un service de cars à une fréquence de 6 minutes en Heure de Pointe. Chacun était intéressé pour substituer ces services privés par un service public de voyageurs, dont l'intérêt est avéré, au-delà de la desserte de ces deux établissements.

La crise sanitaire a ainsi accéléré ce transfert et, depuis le 1er décembre 2020, une ligne publique de transport par car a été mise en place pour desservir l'aéroport ainsi qu'Airbus Helicopters. Cette ligne reste cependant peu performante en terme de temps de parcours et de fiabilité car soumise aux aléas du trafic, et sous capacitaire en terme de places offertes, dans la perspective du retour à une situation économique d'avant-crise.

Le projet consiste donc en la réalisation de ce transport public en site propre et à Haut Niveau de Service, avec une liaison par câble, entre la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP), Airbus Helicopters et l'Aéroport Marseille Provence.

Après analyse et étude visant à définir le mode de transport collectif en site propre le mieux adapté, il s'avère qu'une liaison par câble satisfait aux exigences du niveau d'offre attendu, de régularité, de fiabilité et répond aux contraintes du site en terme de topographie.

- Le projet consiste à installer 3 stations sur un parcours d'1 kilomètre entre la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP), Airbus Helicopters et l'Aéroport jusqu'au terminal T1. Ce projet comprend trois cabines en ligne, en capacité de transporter jusqu'à 1200 personnes en heure de pointe du matin (1050 personnes avec bagages). Il est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), quai à quai avec les trains express régionaux en arrivée sur Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) et connecté au T1 devant le nouvel-aérogare de l'Aéroport actuellement en projet. Le trajet est réalisé en 6 minutes et présente l'avantage de ne pas obérer d'éventuels projets routiers nécessaires à l'aménagement de nouvelles zones économiques ;
- Parallèlement, d'autres projets doivent être réalisés :
 - une étude cofinancée par la Région, la Métropole et la Commune de Vitrolles a été réalisée en 2018 pour assurer la connexion entre le haut et le bas de la Cuesta, afin de relier le futur Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Cap Horizon à la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP). Cette connexion vient conforter l'accessibilité des Vitrollais au bassin d'emploi des Estroublans, d'Airbus Helicopters et de l'Aéroport. Une liaison mécanique assurera cette fonction, en intermodalité directe avec la liaison par câble jusqu'à l'aéroport.
 - une restructuration des infrastructures du réseau viaire dans le périmètre aéroportuaire avec l'objectif d'assurer une meilleure liaison entre l'Aéroport, Airbus Helicopters et la gare de Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP), d'améliorer la lisibilité et fluidité

Signé le 15 Avril 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

des circulations et déplacements, d'optimiser les emprises occupées par les voiries et d'assurer la sécurité du secteur en cas d'évacuation d'établissements.

Le coût d'exploitation de cette liaison par câble est évalué à 1 274 000 euros par an.

L'étude de faisabilité pour la partie transport collectif en site propre a été réalisée.

Cette opération de Transport à Haut Niveau de Service entre la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) et l'Aéroport Marseille Provence respectera le calendrier prévisionnel suivant:

- Engagement des études opérationnelles en 2022
- Démarrage prévisionnel des travaux : 2024
- Mise en service : 2026

La présente délibération vise désormais à approuver la demande de subvention auprès de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût global prévisionnel en investissement de cette opération est estimé à 31 000 000 euros HT.
Le montant subventionnable de cette opération, sur lequel est appelée cette subvention de l'Etat au titre de l'appel à projets Grenelle 4, est estimé à 25 599 000 euros hors taxe correspondant au volet travaux du projet (hors études).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se décompose ainsi :

	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Etat « AAP Grenelle 4 »	15 %	3 839 850,00 euros
Fonds européens	65 %	16 639 350,00 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	5 119 800,00 euros
TOTAL	100 %	25 599 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Candidature à l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Aménagement d'un Transport à Haut Niveau de Service entre la gare de Vitrolles Aéroport Marseille Provence et l'Aéroport Marseille Provence de type transport par câble " ;
- Que le projet s'inscrit dans l'esprit et le cahier des charges de l'appel à projets de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à projets de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès l'Etat ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget Annexe Transports 2022 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Code opération 2019003300.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le budget Annexe Transports 2022 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1311 - Sous politique C210.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021